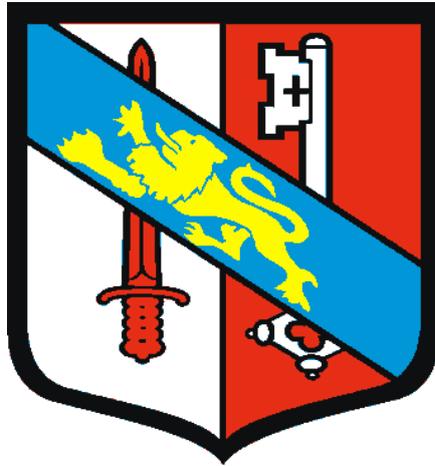


COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE



RAPPORT DE GESTION 2019



PREAVIS N°1/2020 DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2019	3
CONSEIL COMMUNAL - MUNICIPALITE3
REPARTITION DES DICASTERES.....	.4
Dicastère d'Ingrid Rossel	
ADMINISTRATION	5
GENDARMERIE	5
ARGDV	6
ORGANISATION SCOLAIRE	11
AJERCO	14
CANTINE PIC & CROC	15
BIBLIOTHEQUE	15
BUREAU DES SYNDICS.....	17
Dicastère d'Olivier Berthoud	
ZONE INDUSTRIELLE	18
COMMISSION VENOGE (PAC VENOGE).....	21
SOCIAL	22
ASPIC23
Dicastère de Michel Gruaz	
DOMAINE FORESTIER	24
TERRAINS COMMUNAUX	26
DOMAINE DE L'EAU.....	27
EPURATION	27
CIMETIERE ET ESPACES PUBLICS.....	28
MOBILITE	28
Dicastère d'Eric Maeder	
SDIS REGION VENOGE.....	30
ROUTES	32
MANIFESTATIONS.....	32
INFORMATIQUE.....	33
Dicastère d'Olivier Duperrut	
POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	34
DECHETS	35
ORPC DU GROS-DE-VAUD	37
BATIMENTS COMMUNAUX	41
CONCLUSION	42

PREAVIS N° 1/2020

DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2019.

Comme présenté l'année dernière sur demande du Conseil communal, deux documents vous sont désormais soumis, à savoir :

- les comptes et commentaires, qui portent exclusivement sur les éléments financiers
- le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité

Cette formule permet à la Municipalité d'informer le Conseil communal de manière plus approfondie, en développant certains éléments sensibles ou stratégiques.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a siégé 4 fois au cours de l'année 2019. Quatorze préavis municipaux ont été soumis au Conseil communal, dont 13 ont été acceptés et un retiré. Un postulat intitulé « enjeux d'une mobilité sécurisée » a été déposé et accepté par le Conseil communal.

Comme demandé par la Commission de gestion, un tableau listant les préavis, interpellations, postulats ou motions est annexé au présent rapport ainsi que la liste des associations intercommunales dont Vufflens-la-Ville fait partie. Une liste contenant les abréviations est également jointe au document de même que la pyramide des âges.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé lors de 49 séances ordinaires qui ont lieu le lundi matin. A ces séances, sont venues s'ajouter de très nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, les Syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres. En outre, plusieurs séances avec notre avocat ont eu lieu dans le cadre des dossiers de la Zone Industrielle ou autres, et diverses réceptions, dont l'inauguration officielle du bâtiment polyvalent, ont été organisées.

A cela s'ajoute 3 à 4 séances extraordinaires par année afin de pouvoir réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

REPARTITION DES DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit depuis le 1^{er} juillet 2016, sans changement depuis lors :



A la suite de la démission de Mme Ingrid Rossel le 13 septembre 2019, une élection complémentaire a été organisée. Mme Caroline Réjaud-Jaugey a été élue tacitement Municipale le 28 octobre.

Selon le procès-verbal communal, M. Olivier Duperrut a été élu tacitement Syndic le 16 décembre 2019, avec une entrée en fonction le 1^{er} mars 2020.

Il est ici précisé que jusqu'au 29 février 2020, M. Duperrut sera Vice-Syndic puis remplacé à ce titre par M. Michel Gruaz jusqu'à la fin de la législature le 30 juin 2021.

Dans le présent rapport, Mme Rossel est chaleureusement remerciée par ses collègues de la Municipalité pour son travail, son dévouement et son efficacité durant les 22 ans qu'elle a siégé à la Municipalité. Elle part sereine afin de profiter pleinement de sa retraite.

**I. Rossel
Syndique**

**Administration et personnel, ARGdV,
police, ASICoPe, FEM, AJERCO,
bibliothèque et culture**

ADMINISTRATION

Personnel communal

En date du 27 novembre 2019, notre employé communal M. Chopard a donné sa démission pour la fin du mois de janvier 2020. Il a souhaité retourner à La Chaux-de-Fonds, ville dans laquelle il a grandi. La Municipalité lui souhaite beaucoup de succès dans le nouveau défi professionnel qu'il s'est lancé.

Pour son remplacement, la Municipalité a publié une annonce dans le 24heures, l'Echo du Gros-de-Vaud, le Journal de Cossonay et dans Agri. Notre choix s'est porté sur une personne habitant déjà Vufflens-la-Ville.

Population

Au 31 décembre 2019, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1296 habitants.

De ces 1296 habitants (653 hommes et 643 femmes), on dénombre 1094 personnes de nationalité suisse et 202 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 118 arrivées pour 123 départs, 8 naissances et 8 décès.

GENDARMERIE

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 119 évènements relatifs à notre Commune durant l'année soit légèrement plus qu'en 2018. La plupart de ces évènements restent toutefois sans gravité.



Les postes mobiles de la Gendarmerie – PGM – se sont rendus à Vufflens-la-Ville à 7 reprises durant l'année 2019, assurant ainsi une présence moyenne tous les deux mois. A ce jour 30 présences ont été assurées au total depuis juillet 2016.

La présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ses véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la Commune
- offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie
- la présence régulière des postes mobiles avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique

Les missions ont été identiques qu'en 2018. Elles font dorénavant partie du paysage sécuritaire des "Vufflanais". La visibilité par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, ainsi que les contacts positifs avec les citoyens, sont désormais pérennisés.

La présence du poste mobile est bien perçue auprès de la population et contribue à établir un sentiment de sécurité. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Echallens, lesquels assurent le suivi de l'affaire.



Assemblée générale

Deux assemblées générales ont été organisées en 2019. L'AG du 26 juin à Vuarrens a adopté les comptes et est revenue sur les ateliers des Communes réalisés pendant le printemps. L'AG du 27 novembre à Bercher a validé le programme d'activités et le budget 2020.

Activités de l'association

Ateliers des Communes

Après les séances de présentations aux nouveaux élus en 2017 et la rencontre individuelle de toutes les Municipalités en 2018, l'ARGdV a organisé cinq rencontres de mars à avril 2019 qui ont vu la participation d'environ 150 municipaux ou membres des Conseils.

Soutien aux manifestations régionales

Un soutien financier a été accordé à plusieurs manifestations :

- Le Festivalavida de la fondation Echaud les 24 et 25 août
- Le deuxième festival de musique ZicABret à Bretigny-sur-Morrens les 21 et 22 juin
- Le projet Pharmakon de Yanik Popesco en automne 2019

CODEV

Réunissant l'ensemble des dix associations régionales vaudoises, la CODEV est la plateforme de partage d'expériences des activités de développement régional et économique. Deux plateformes rassemblent plusieurs fois par année des représentants de chaque organisme régional.

Plateforme Territoire

SGZA (système de gestion des zones d'activités) : en janvier, un courrier du DTE-DEIS informait les Associations régionales et les Communes que le projet de directive était retiré, et que la responsabilité de la mise en œuvre d'un système régional de gestion des zones d'activités incombait aux Communes, par l'intermédiaire des organes régionaux. Depuis, plusieurs rencontres entre les membres de la CODEV et des représentants du SPEI et du SDT/SPS ont été organisées pour mener à bien les études nécessaires à la mise en œuvre du SGZA, notamment par des échanges sur un cahier des charges type et par une définition partagée des processus de mise en place.

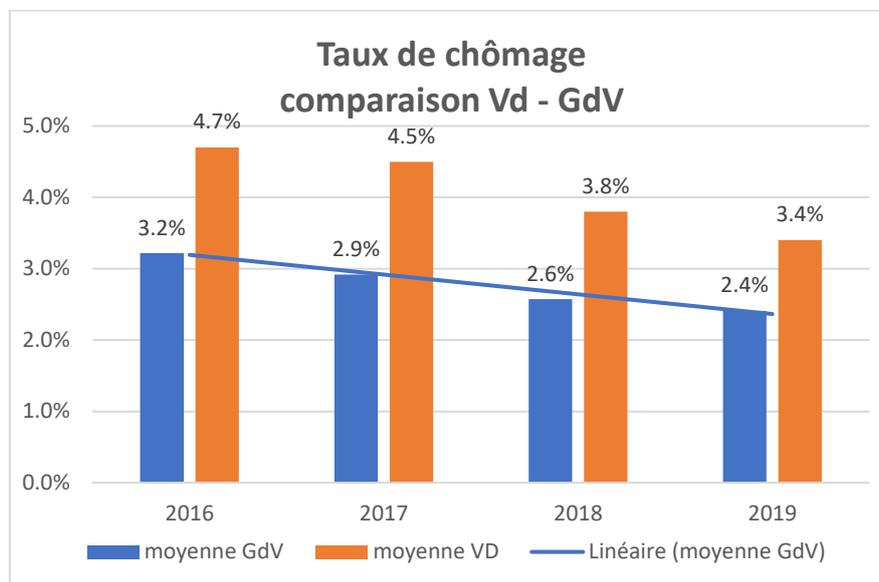
Des membres de la CODEV ont également rencontré une délégation de l'UCV pour échanger sur les principes du SGZA et sa mise en œuvre. Il y a été rappelé que les échanges de la CODEV avec les services cantonaux ne traitent pas de politique, mais des intérêts communs à aller de l'avant et de la recherche de dénominateurs communs entre les régions pour partager les expériences afin de limiter le travail des mandataires. La question des missions et des compétences que devront assumer les organes de gestion est au centre des préoccupations de chacun.

DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) : au printemps, la CODEV s'inquiétait auprès de la DGMR de l'évolution des contraintes et des coûts liés à la stratégie cantonale des interfaces de transports. En octobre, les représentants du service sont venus préciser que le décret relatif aux études et à la réalisation des P+R était entré en vigueur le 15 juillet 2019. Dès lors, le service dispose d'une enveloppe de 20.5 millions de francs pour la réalisation des études et des investissements ; elle doit être engagée dans un délai de 4 ans et consommée d'ici 10 ans. Pour obtenir des appuis à la réalisation des infrastructures, une planification régionale doit être réalisée. Il s'agit de définir les lieux et le dimensionnement des P+R, leur mode de gestion et la tarification envisagée.

DIREN (Direction cantonale de l'énergie) : la DIREN, qui prévoit de mettre à jour le concept énergétique communal, a souhaité consulter les associations régionales sur les modifications envisagées, sachant que plusieurs d'entre elles disposent d'une commission Energie. Des rencontres sont prévues en 2020 pour définir les possibilités d'accompagnement du développement du concept énergétique auprès des Communes.

Evolution du chômage

Si les données statistiques pour l'emploi sont décalées de quelques années, les chiffres du chômage montrent que l'économie régionale se porte bien. Régulièrement en tête des districts avec le plus faible taux en comparaison cantonale, le chômage est en baisse régulière dans le Gros-de-Vaud depuis plusieurs années.



Commission agriculture

Réunie à quatre reprises, la commission a poursuivi son accompagnement des actions de promotion des produits régionaux, tout en s'attelant au lancement et à l'organisation d'une manifestation et d'un projet de développement régional agricole.

Projet de développement régional agricole (PDRA)

Le PDRA est un instrument de la politique agricole, prévu par l'art. 93 de la loi fédérale sur l'agriculture, visant à favoriser le développement régional et la promotion des produits indigènes auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant. Ce type de projet permet d'améliorer ou créer des infrastructures de transformation, commercialisation et promotion des produits agricoles à l'échelle régionale et de soutenir les actions coordonnées avec la promotion des produits et prestations agritouristiques, avec un soutien financier cantonal et fédéral. Le PDRA permet de soutenir des projets collectifs d'intérêt général, mais également des projets individuels sur les exploitations.

Une esquisse de projet a été élaborée en avril 2019 et présentée à l'Office fédéral de l'agriculture. Elle est centrée sur le renforcement et l'amélioration de la promotion de la filière céréalière et de ses nombreux produits auprès des habitants de la région et des consommateurs ainsi que des visiteurs de passage. Le projet vise également à développer des activités (1ère et 2ème transformation, floconnage, conditionnement, etc.) véritables

plus-values économiques pour la région. De plus, l'objectif est de développer des liens forts entre le patrimoine agricole, l'accueil de visiteurs et la filière céréalière afin de faire de la région un rendez-vous incontournable du blé et du pain.

Espace Terroir au comptoir d'Echallens

Pour cette quatrième participation et pour le premier comptoir régional d'Echallens gratuit, le nombre de visiteurs a été difficile à estimer, mais le chiffre d'affaire de la pinte, qui vendait des planchettes composées de produits régionaux, est resté stable bien que certains exposants du comptoir aient relevé une baisse de près de 20% des affaires. Comme pour Bulle, l'ARGdV finance un espace sur lequel les quinze artisans présents en 2019 louent une surface pour vendre leurs produits ou pour en faire une promotion plus visuelle.

Commission territoire et mobilité

La commission s'est réunie à trois reprises en 2019 et s'est consacrée aux travaux préparatoires du système de gestion des zones d'activités (SGZA) qui fait suite au retrait de la directive cantonale pour la gestion régionale des zones d'activités, à l'amélioration des problèmes de circulation et de mobilité sur l'axe Cossonay – Penthelaz, et à la révision du cahier des charges d'une étude régionale de report modal suite à la publication de la stratégie cantonale.

SGZA

Après le retrait de la directive cantonale, la commission a suivi les travaux préparatoires que la CODEV a menés avec les services du développement territorial (SDT) et de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) destinés mettre rapidement en œuvre un système de gestion des zones d'activités. Sur la base d'un cahier des charges type du canton, l'ARGdV a rédigé le sien et choisi un mandataire pour l'étude régionale.

Pour suivre cette étude, l'organisation de projet a désigné différents représentants des autorités communales dans un groupe décisionnel et un groupe technique, des syndicats ou municipaux de Communes centres (régional ou local) mais également des délégués de Communes hors centres.

Report modal vers les P+R

Annoncée en 2016 par la Direction générale de la mobilité (DGMR), la stratégie cantonale en matière d'interfaces de transport de voyageurs a finalement été validée par le Conseil d'Etat au printemps 2019.

Suite à son adoption finale par le Grand Conseil, le précédent cahier des charges a été révisé et affiné. Il décrit l'étude régionale de planification régionale de parkings d'échange à implanter dans le bassin du LEB, le long de la ligne TL 60 et de la ligne CFF du bassin de la Venoge.

Ce travail sera réalisé en coopération avec la DGMR et le SDNL. Pour rappel, la stratégie poursuit les objectifs d'une première étude réalisée en commun en 2015 pour le bassin versant du LEB. Elle reprendra également les premières conclusions d'une étude similaire effectuée par nos voisins de l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), en particulier les comptages effectués sur le site du P+R de la gare de Cossonay-Penthalaz et de Vufflens-la-Ville.

Bassin de la Venoge

La commune de Penthalaz s'est inquiétée en 2017 des évolutions du secteur de Cossonay-Penthalaz, notamment la mise en fonction du centre logistique de Planzer, l'impact de la reprise des anciens grands moulins de Cossonay par FENACO et le développement de la proche commune de Cossonay. Ce processus a abouti à l'élaboration d'une feuille de route pilotée conjointement par les préfets du Gros-de-Vaud et de Morges incluant divers projets locaux ou régionaux.

En 2019, l'ARGdV a participé à deux projets : l'aménagement de l'interface de transport de Cossonay-Penthalaz et au démarrage du projet TP2 destiné à optimiser le réseau des bus locaux ou régionaux. Ce dernier projet se poursuit en 2020 jusqu'en automne.

Commission énergie

La commission s'est réunie à cinq reprises pendant l'année. Pour rappel, elle se compose de neuf membres élus communaux ou spécialistes des énergies autant fossiles que renouvelables. La commission est consultative, à but non lucratif et destinée à apporter des conseils, de l'aide ou de l'accompagnement gratuits.

Fiches d'actions

L'année 2019 a vu la poursuite de la rédaction des fiches d'actions décrivant des projets réalisés par les Communes du district dans le domaine de l'énergie.

Pour rappel, elles sont le fruit du sondage que nous avons envoyé aux Communes en 2017. Celui-ci nous avait permis d'identifier des attentes dans les thématiques suivantes : la planification énergétique, l'infrastructure énergétique des bâtiments communaux, l'approvisionnement énergétique, les aspects mobilité et transports, l'organisation en interne ou encore la communication aux citoyens de nombreux projets en cours ou réalisés dans les Communes de notre district.

Avec celles élaborées en 2018, une quinzaine sont désormais disponibles sur notre site. Elles servent d'exemples pour d'autres Communes ou même des particuliers. Leur rédaction s'achèvera en 2020 avec une dizaine de fiches supplémentaires.

Evénement annuel « Energie »

Cette année écoulée a vu notre commission organiser une 2ème soirée d'information publique gratuite sur le thème « L'avenir électrique en Suisse ». Plus de 110 personnes se sont déplacées à la Grande Salle d'Essertines-sur-Yverdon et ont enrichi la deuxième partie de soirée par de nombreuses questions après la présentation des 3 orateurs.

Comptes et bilan

La préparation du budget relève de la responsabilité des présidents de commission et du secrétaire général de l'ARGdV. La comptabilité de l'Association incluant Echallens Région Tourisme est assumée à l'interne, la fiduciaire DFG fournit une aide au bouclage, et le tout est audité depuis 2018 par la société de révision Intermandat.

Postes	comptes 2018	budget GdV et OT 2019	comptes 2019
Personnel	409 780.05	417 500.00	420 500.12
Fais de personnel	26 850.87	36 000.00	30 385.65
TOTAL PERSONNEL	436 630.92	453 500.00	450 885.77
Fais d'exploitation	32 312.97	48 200.00	29 061.39
Honoraires et prestations de service	23 452.72	30 000.00	17 123.15
Locations y.c charges.	42 631.15	28 000.00	28 583.10
TOTAL EXPLOITATION	98 396.84	106 200.00	74 767.64
Frais de promotion ARGdV	262 974.15	310 200.00	237 821.06
Frais de promotion OT	31 406.64	6 000.00	29 102.20
TOTAL PROMOTION ET DEVELOPPEMENT	294 380.79	316 200.00	266 923.26
Total des dépenses	829 408.55	875 900.00	792 576.67
Contributions des Communes	482 520.00	492 400.00	487 640.00
Contributions privées	23 558.99	24 500.00	25 960.00
Participations cantonales	159 880.00	217 180.00	164 101.00
Recettes de promotion ARGdV	112 118.17	83 300.00	60 446.42
Recettes de promotion OT	60 051.12	59 950.00	59 906.78
Total des recettes	838 128.28	877 330.00	798 054.20
Solde	8 719.73	1 430.00	5 477.53

ORGANISATION SCOLAIRE

ASICoPe

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2019 dont cinq préavis du Comité directeur lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 22 reprises in corpore. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les constructions, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations avec les Communes.

Cantine du PAM

La rentrée scolaire 2019-2020 s'est bien passée. La plupart des nouveaux élèves ayant déjà fréquenté les cantines villageoises, ils connaissent bien le processus.

Le restaurateur écoute les enfants et tient compte des remarques des responsables. Ces échanges sont gratifiants et l'orientent pour le choix des menus.

Nous constatons avec plaisir que les incivilités ont diminué durant cette année scolaire, les passages de la police ont porté leurs fruits.

Après le repas les enfants peuvent aller à la salle de rythmique pour y jouer ou lire. Nous achetons chaque année quelques nouveaux jeux, qui sont fort appréciés. Les enfants fréquentent aussi régulièrement la bibliothèque, qui est ouverte pendant la pause de midi. C'est magnifique de voir le calme, le respect et le silence qui règnent dans cet endroit. Mme Pittet, bibliothécaire, en est la responsable. Pendant la belle saison, les élèves restent plus volontiers à l'extérieur, des jeux sont aussi à disposition.

Mme Gigon, co-responsable de la cantine du PAM a donné sa démission pour la fin de l'année 2019, en raison d'une opportunité professionnelle à la bibliothèque de Morges. Pour la remplacer, le Comité directeur a nommé une surveillante en place, Mme Texier-Claessens, elle-même remplacée par un nouveau collaborateur, M. Rime.

Construction

Il n'y a actuellement plus de projet de construction au sein de l'ASICoPe.

Réorganisation scolaire

Dès le mois d'août 2019, l'ASICoPe n'a plus que les élèves secondaires sous sa responsabilité, les élèves primaires étant désormais sous l'égide de l'ASICOVV et l'ASIVenoge.

Il est à relever que plusieurs membres du Comité directeur ASICoPe sont également membres des Comités directeurs ASICOVV et ASIVenoge, ce qui a permis une séparation du primaire en douceur. La collaboration entre les trois associations est ainsi efficace et nous tentons de faire un maximum de choses ensemble afin d'éviter les doublons, voire des triplons.

Concernant la décision 158, qui visait à faire deux établissements scolaires secondaire, la DGEO avait demandé de faire un point de la situation début 2020 avant une éventuelle séparation.

D'un commun accord entre les Communes du haut et du bas de l'ASICoPe, fin 2019, ces dernières ont décidé de ré-aborder le sujet d'ici une dizaine d'année. Selon l'étude MicroGIS réactualisée, le PAM a la capacité d'accueillir tous les élèves secondaires pendant cette période.

ASIVenoge

Le Conseil intercommunal a siégé quatre fois au cours de l'année 2019 dont 5 préavis du Comité de Direction lui ont été soumis.

Le Comité de Direction s'est réuni à 16 reprises durant l'année 2019. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés et surtout le point concernant les constructions.

Transports

Au début 2019, le marché public pour les transports scolaires de la rentrée 2019-2020 a été lancé par l'ASICoPe en représentation de l'ASIVenoge et de l'ASICOVV. Un consortium de 2 entreprises (CarPostal et MBC) a répondu à l'appel d'offre, CarPostal pour la zone ASIVenoge (primaire et secondaire) et MBC pour la zone ASICOVV (primaire et secondaire).

Ce consortium s'étant partagé le « gâteau », il était difficile, voire impossible, de faire un choix pour la zone ASIVenoge, ceci d'autant plus que l'offre de CarPostal était exagérément élevée en regard des années précédentes, pour des trajets quasi identiques.

C'est la raison pour laquelle l'ASIVenoge, en collaboration avec l'ASICoPe, a refusé d'attribuer le marché au consortium pour la zone ASIVenoge (primaire et secondaire) et a négocié avec CarPostal un contrat provisoire d'une année, dans le but de relancer une nouvelle procédure de marché public fin 2019 pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Construction

Durant l'année 2019, le Comité de Direction a continué d'étudier les deux projets de construction en parallèle. De nombreuses séances ont été nécessaires avec les différents acteurs (architectes, BAMO, urbaniste, commune de Penthalaz).

Le projet des pavillons provisoires sur la parcelle 127 a été mis l'enquête en fin d'année. Ce dernier n'a suscité aucune opposition. Dès lors, une partie des petites constructions ont été démolies et le chantier est prêt pour recevoir les pavillons.

Le projet d'agrandissement du collège du Cheminet, sur la parcelle 109 à Penthalaz, a passablement évolué. D'une part, il ne sera pas possible de faire un PPA à valeur de permis de construire et, d'autre part, en collaboration avec la commune de Penthalaz, un PPA sera élaboré pour l'ensemble du périmètre scolaire, incluant une partie de la zone sportive.

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), au vu du nombre de classes et d'élèves, a exigé une salle de sport supplémentaire, ainsi que d'autres locaux. Le projet comprend aujourd'hui l'ensemble des besoins scolaires et parascolaires, ainsi qu'une partie UAPE. La Commune de Penthalaz étudie de son côté la partie mobilité.

Réorganisation

Concernant la suite de la décision 158, la DGEO souhaitait faire un point de la situation début 2020 pour étudier la possibilité de créer 2 établissements scolaires secondaire. Fin 2019, les trois associations scolaires (ASICoPe, ASICOVV et ASIVenoge) ont obtenu de la part de la DOP que la décision 158 reste valable pour les 10 ans à venir.

L'entreprise MicroGIS, qui avait effectué la première étude démographique en lien avec la décision 158, a réactualisé ces chiffres qui montrent que le collège du Pré aux Moines a la capacité d'accueillir tous les élèves secondaires (9H à 11H) pendant la période précitée.

Accueil de midi

Suite au retour des élèves de 7e et 8e sur le site de Penthalaz, et pour permettre aux parents de ne pas modifier leurs dispositions en raison de l'introduction de l'horaire continu, l'ASIVenoge a mis sur pied un accueil de midi organisé comme il suit : les élèves sont accueillis par deux surveillantes dans une salle attenante à l'Hôtel de Ville.

Un repas chaud leur est servi. Un espace pique-niques est également à disposition. Une fois le repas terminé, les élèves sont réceptionnés par deux surveillants à la salle de gymnastique du Cheminet. Les jeunes occupent ce temps d'attente en lisant ou en pratiquant des jeux que l'on peut qualifier de soft.



Le 24 septembre, le Conseil intercommunal a adopté son 3^{ème} plan de développement 2020-2025. Ce plan prévoit l'ouverture de 4 garderies dont les lieux sont encore à déterminer et plus de 300 places pour l'accueil des enfants de 1 à 8 P Harmos.

A la rentrée scolaire 12 places en UAPE sont désormais disponibles à Cuarnens.

CANTINE PIC & CROC

Une moyenne de 110 enfants par semaine sont inscrits pour les repas de midi et environ 40 enfants pour le goûter. Les enfants proviennent de Vufflens-la-Ville, Mex, Penthaz et Cossonay. Durant l'année, il y a eu 3693 repas servis et 1253 goûters consommés.

Une sortie a été organisée le 26 mai 2019 aux mystères de l'Unil à Lausanne avec 12 enfants qui ont participé à 4 ateliers.

Du mois de février à fin juin 2019, pour les 5P et les 6P, il y a eu plusieurs projets en carton de réalisés soit notamment : un théâtre de marionnettes avec marionnettes, deux maisons de poupées, trois Pokémons, la maison de Hans et Gretel, un plateau de différents sports d'hiver en carton – sagex – bois - ouate, une plage, un aquarium, deux calendriers perpétuels ainsi qu'une longue vue.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque en chiffres

- nombre de documents : 4'823
- livres pour jeunes et adultes : 4'625
- 198 DVD (1501 films jeunesse et 48 films adultes)
- 350 livres prêtés par Bibliomedia (échangés 2 fois par an) et une expo
- nombre de lecteurs qui sont venus à la bibliothèque cette année : 1'245
- documents répertoriés avec le programme « BiblioMaker » à ce jour : 4'473

Les visites des classes

Les visites des écoles de Vufflens-la-Ville et Mex offrent aux élèves la possibilité de consulter sur place ou d'emprunter des documents pour leurs études, mais également pour leurs loisirs.

Mme Pelletier, bibliothécaire des écoles, s'occupe des animations pendant que les dames de la bibliothèque s'occupent du prêt, ainsi que de la recherche du matériel sur des thèmes choisis par les enseignantes. Pour les enfants de l'école de Vufflens-la-Ville et Mex, la bibliothèque est un passage obligé.

Les contes

Notre conteuse, Mme Bahon accompagnée de Mme Lasserre, a présenté, le samedi 16 mars, des contes et atelier de bricolage, sur le thème : ramène ta science ! Dans le cadre du "samedi des bibliothèques vaudoises", 22 enfants et 12 adultes ont été accueillis.

Le 6 juin, contes pour petits et grands, racontés par Mme Vullioud et Mme Horisberger, suivi d'un goûter. 12 enfants et 5 adultes ont été accueillis. Le 21 novembre contes d'automne, racontés par Mme Vullioud et Mme Horisberger, suivi d'un goûter. 7 enfants et 4 adultes ont été accueillis.

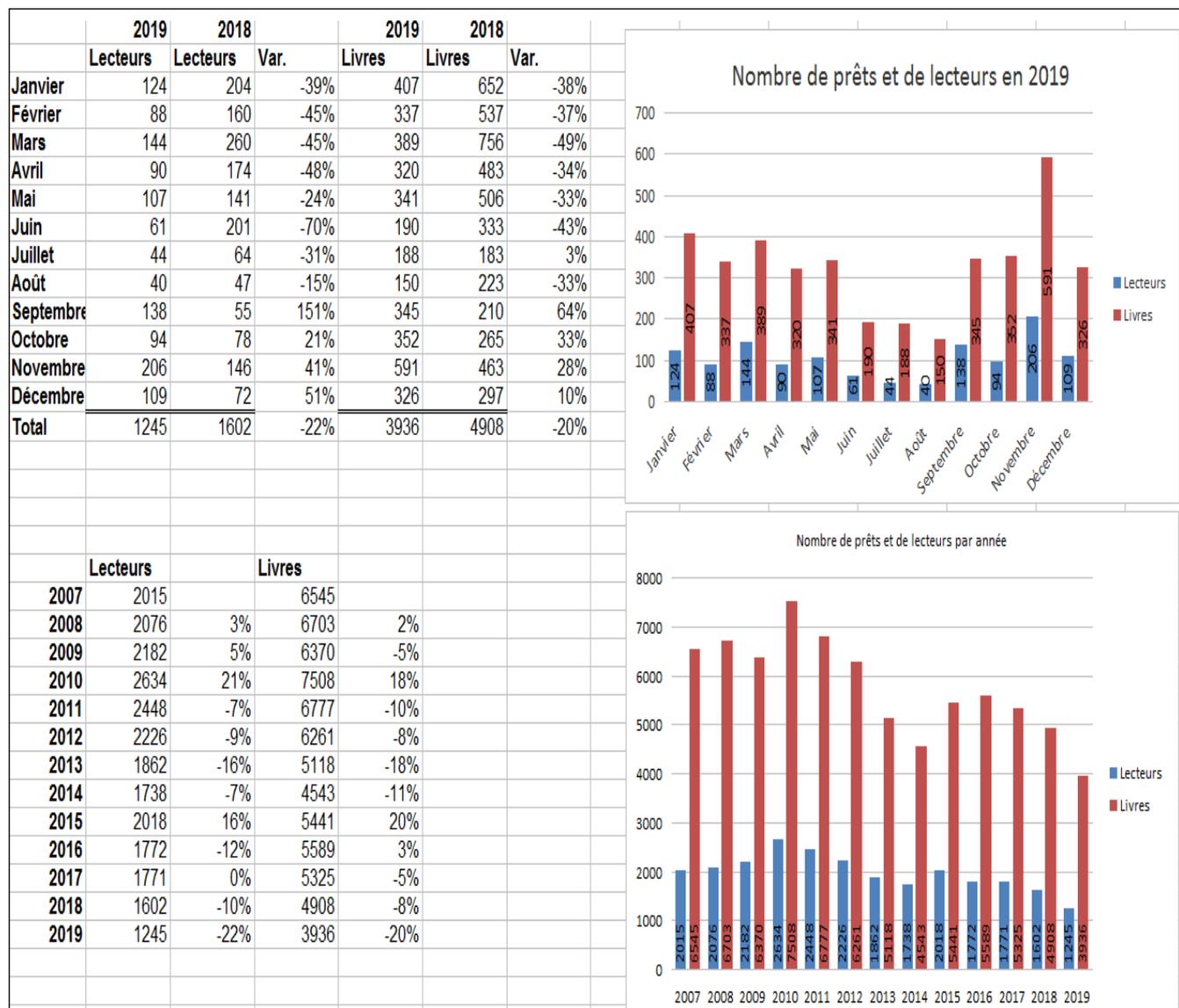
Et le 11 décembre, contes de Noël et musique, dans le cadre du calendrier de l'Avent du village. Des jeunes musiciens de l'Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet ont interprété des petites pièces musicales. Mme Bahon et Nathalie de la « Troupe de conteurs » ont préparé des contes pour petits et grands. 30 enfants et 25 adultes ont été accueillis.



Né pour lire

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, des livres ont été prêtés et un petit goûter a été offert dans un climat convivial.

Prêts durant l'année 2019



BUREAU DES SYNDICS

Le bureau des Syndics s'est réuni quatre fois en vue de la préparation des assemblées des Syndics, entre autres.

Outre les cours pour les administrations et autres informations pour les Municipalités, nous avons organisé cette année une assemblée spéciale pour fêter les 10 ans du district. A cette occasion, les Communes ont pu assister à deux conférences dont une donnée par le Professeur René Prêtre et l'autre par M. Logan qui nous présentait les JOJ 2020.



O. Berthoud
Municipal

**Finances, Zone industrielle
(SEVA-SIVA-SAF RC 177),
PAC Venoge, Assurances et
Affaires sociales - ARASPE et ASPIC**

ZONE INDUSTRIELLE

Syndicat de remaniement parcellaire et d'équipement de la Zone industrielle de la Plaine (SIVA)

2019 a été une année charnière pour le Syndicat. Le 1er février 2019, l'ancien Comité a approuvé les comptes du bouclage intermédiaire au 31 décembre 2018. Il s'agissait de la répartition intermédiaire des frais et plans des ouvrages exécutés jusqu'en juin 2018, dossier mis à l'enquête publique du 16 juillet au 16 août 2018. Deux observations ont été déposées, traitées par la Commission de Classification (CCL), puis retirées.

Le Service du Développement territorial a donné son feu vert à la CCL pour établir le « Titre exécutoire pour le paiement des frais » permettant au Syndicat de procéder aux opérations financières consécutives à cette enquête.

Le 1er février 2019, l'Assemblée générale a validé les comptes de bouclage intermédiaire. Elle a élu un nouveau Comité de direction, composé de M. Ballmer - Galliker Transport SA, M. Berthoud - Commune de Vufflens-la-Ville, M. Casal - Coop Société Coopérative, M. Galé - Camion Transport AG, M. Hochstrasser - H2M Rail-Route SA, M. Jaquet - Commune d'Aclens et M. Straessle, Pangas SA. Le caissier est M. Matteo - GRF Société Fiduciaire SA.

L'Assemblée a pris congé de M. Pétroz, qui a présidé le SIVA durant une vingtaine d'années, dans une période où d'importantes infrastructures ont été réalisées. Le nouveau Comité s'est rapidement mis à l'ouvrage et a tenu 5 séances en 2019.

Il a tout d'abord commencé par se constituer, en désignant comme Président M. Berthoud et comme Vice-Président M. Ballmer. Il a également désigné une secrétaire en la personne de Mme Duperrut, responsable RH chez Galliker.

Les principes de rémunération ont été définis et intégrés dans le budget soumis à l'AG du 13 novembre 2019. Il est à relever qu'il n'y avait pas de budget pour 2019, de sorte que le budget 2020, adopté par l'AG, regroupe les dépenses de deux exercices. Cette anomalie est transitoire et un processus budgétaire a été défini, auquel la CCL a été associée.

Le Comité a décidé de créer un site internet, qui sera disponible en 2020.

Le Comité s'est opposé à un projet de station transformatrice de la Romande Energie, puis a retiré son opposition après avoir obtenu l'assurance que les intérêts des propriétaires n'étaient pas impactés.

Enfin, le Comité a été convié, à travers son Président, son Vice-Président et sa secrétaire, à participer à un Comité de pilotage mis sur pied par le Canton pour examiner le futur du site stratégique de la Plaine.



Photo prise depuis une grue par Valérie Jacquemettaz – SecuChantier Sàrl

Syndicat d'entretien de la Zone industrielle de la Plaine (SEVA)

Trois tournées de contrôle des différentes installations / parcelles de la Plaine Aclens - Vufflens-la-Ville ont été effectuées, avec établissement d'une liste des suspens et suivi de ces derniers.

Concernant les principales activités de l'exercice écoulé, le Comité de Direction du SEVA s'est rencontré à dix reprises pour différentes séances et traiter notamment les éléments suivants :

Routes

- Gestion des véhicules parkés hors des zones autorisées : constat, gestion administrative, recherche des propriétaires des véhicules, contact avec les propriétaires de parcelles concernées, etc.

- Premières recherches puis transmission du mandat à BBHN pour préparer un dossier sur le thème de la mise à ban de la route et des chemins de la Plaine
- Contacts et suivi de la mise en place de la nouvelle ligne de bus MBC
- Premières démarches pour sécuriser le chemin piétonnier (débutant au niveau de la RC177) par rapport à la voie de raccordement

RC 177

- Contacts avec la DGMR et BBHN pour la réception de la nouvelle fermeture de la Route de la Venoge
- Suivi de fin de chantier : contact avec la DGMR pour remise en ordre de la zone "fin de la Route de la Venoge" : toberones et blocs de béton empêchant l'accès aux véhicules au chemin piétonnier menant à la gare de Vufflens-la-Ville

Voies de chemin de fer

- Audit de l'OFT des voies du SEVA : organisation côté administratif, participation à cet audit. Suivi ensuite des différentes recommandations transmises par l'OFT
- Coordination avec l'entreprise Vanoli pour l'entretien 2019 des voies et appareils de voies du SEVA
- Coordination avec l'entreprise Furrer&Frey pour l'entretien 2019 de la ligne de contact des voies de chemin de fer, appartenant au SEVA
- Contacts et suivi de la modification du contrat de voie de raccordement entre CFF Infrastructure et le SEVA.
- Déclenchement et suivi de la réparation de l'aiguille n°8
- Suivi du dossier de remise en état du tronçon n°37 de la voie de raccordement dès la fin des travaux de gros œuvre du chantier Coop
- Mise à l'enquête publique de la Romande Energie pour une nouvelle station transformatrice. Mandat donné à BBHN pour faire opposition au nom du SEVA.
- Demande d'offre à Cand-Landi et à Tinguely pour le curage des canalisations des voies ferrées. Vérification puis validation de la proposition de Cand-Landi
- Traitement et suivi avec l'entreprise Acet de trois pannes au niveau des feux de signalisation des passages à niveau situés sur la Route de la Venoge
- Présentation des CFF de leur projet sur les parcelles no 602 et 1237 en septembre. Suivi du dossier, et envoi de la position du SEVA actuelle au vu des réticences de l'ETF railCare vis-à-vis de la capacité des voies du SEVA. De plus, une étude "Évolution globale du site logistique de Vufflens-Aclens (Z.I. de la Plaine)" a été mandatée par la DGMR.
- Traitement et suivi de l'affaissement de la route de la Venoge au niveau de l'aiguille 22 (Coop). Organisation de la fermeture, jusqu'à nouvel avis, de ce tronçon à la circulation
- Tronçon no 37 de la voie de raccordement : suivi avec BBHN pour ce qui est des différences altimétriques constatées
- Demande d'offre puis achat de dalles en béton pour remplacement au fur et à mesure de celles cassées au niveau des voies ferrées du SEVA



Photo prise depuis une grue par Valérie Jacquemettaz – SecuChantier Sàrl

Syndicat de remaniement parcellaire de la RC 177 (SAF RC 177)

Les remaniements parcellaires sont désormais achevés, avec des bonnes conditions d'exploitation pour les propriétaires.

Le nouvel état parcellaire est inscrit au Registre Foncier. Les propriétaires dont la valeur du ou des terrain(s) a augmenté doivent payer une soulte au Syndicat ; ceux dont la valeur du ou des terrain(s) a diminué bénéficient d'une indemnité compensant cette différence.

Après l'inauguration et la mise en service de la RC 177 en 2018, qui a détourné une bonne partie du trafic de notre village, l'année 2019 a été plus calme pour le Syndicat, qui n'a toutefois pas encore achevé ses travaux. La route a été fermée 2 mois durant l'été pour des travaux de finition. Cette réalisation est une réelle plus-value pour notre village et ses habitants.

COMMISSION VENOGÉ (PAC Venogé)

En 2019, la Commission Venogé a continué à être associée aux travaux de modification du Plan d'affectation cantonal de la Venogé, qui a été mis à l'enquête au printemps.

Pour les parcelles incluses dans le périmètre et sises sur le territoire communal, on relève la suppression des zones à bâtir à prescriptions spéciales.

Deux parcelles sont désormais exclues du périmètre 2 et deviendront des surfaces constructibles

sous le régime de la zone à bâtir. Ces informations sont données sous réserve du résultat de la mise à l'enquête, pas encore connu à ce jour.



La Venoge entre Penthalaz et Vufflens-la-Ville

SOCIAL

En 2019, les deux assemblées intercommunales ont eu lieu, le 6 juin à Mex pour les comptes et le 4 décembre à Villars-le-Terroir, pour le budget. Lors de l'assemblée du 6 juin, le Comité directeur (Codir) a proposé d'utiliser une partie de l'excédent pour permettre une réforme complète de la politique salariale, et de restituer le surplus aux Communes. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée intercommunale.

Le Comité directeur a vu plusieurs changements dans sa composition. Deux de ses membres historiques sont partis : M. Marchand, vice-président du Codir, Municipal au Mont-sur-Lausanne qui a changé de dicastère. Cette commune ayant un siège statutaire au sein du Codir il a été automatiquement remplacé par le nouveau Municipal des affaires sociales, M. Guex. Mme Favre, Municipale à Saint-Barthélémy a démissionné de ses fonctions politiques en juin 2019. Elle a été remplacée lors de l'assemblée intercommunale du 6 juin par M. Berthoud, Municipal à Vufflens-la-Ville. La secrétaire du Codir, Mme Seiler a également démissionné fin 2018, elle a été remplacée par Mme Gozel, en début d'année.

Le Codir s'est réuni à 9 reprises durant l'année pour ses séances ordinaires. Certains membres du Codir ont participé à une assemblée du personnel de l'ARASPE afin d'expliquer le projet de révision de la grille salariale, projet adopté par une grande majorité des présents. Une délégation du Codir a également rencontré la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne afin de visiter les locaux de l'agence d'assurances sociales et en a renégocié le loyer à la satisfaction des deux parties.

En fin d'année, le Codir a appris à regret la démission de la responsable des ressources humaines de l'ARASPE. Une première mise au concours a eu lieu, mais les candidats entendus

ne correspondant pas au profil du poste, il a été décidé de reprendre la démarche de recrutement dès janvier 2020.

Sur le plan cantonal, le changement de Conseiller d'Etat et la restructuration du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont généré un certain manque de visibilité quant à la continuité de la politique sociale. Le Conseil des régions d'action sociale (CdRAS) n'a pas pu encore rencontrer la nouvelle Conseillère d'Etat; ce devrait être chose faite au premier semestre 2020. De son côté le projet de la mise en place d'une Unité commune CSR-ORP avance et des locaux ont été trouvés à Prilly, à côté de l'ORP. Il est prévu que cette nouvelle mesure débute au deuxième semestre 2020.

ASPIC (Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes)

Le Comité de direction a siégé à 10 reprises en 2019. Lors de ces séances, le Comité a notamment traité les points suivants :

- Adoption du préavis relatif au financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique sise dans le futur complexe scolaire des Chavannes
- Adoption du préavis relatif aux comptes 2018
- Participation à l'Assemblée générale du 7 mars 2019, à l'occasion de laquelle le projet de piscine intercommunale a été présenté
- Décision, pour la première phase de financement et dans un souci de travailler avec des entités locales, de solliciter un prêt de CHF 2'000'000.- à 0,1 % pour un an auprès de la CEDC et de CHF 2'000'000.- à 0,75 % pour 8 ans auprès de la Banque Raiffeisen
- Élaboration du préavis relatif au budget 2020
- Contact avec le Fonds du Sport Vaudois pour l'obtention d'un soutien financier
- Demande d'admission à l'Association des piscines romandes et tessinoises (en suspens à ce jour)
- Participation à l'Assemblée générale du 8 octobre 2019
- Entretien le 12 décembre 2019 avec Mme Tinguely, Municipale à Saint-Prex, en charge du projet de piscine communale, qui a fourni un nombre important d'informations au Comité de direction

Le contrat d'entreprise totale conclu avec Losinger SA a été signé le 4 juillet, les travaux ont débuté le 2 septembre et la livraison est prévue à la fin du printemps 2021.

De plus, la délégation Construction (Mmes Induni et Rime et MM. Dumont et Rossi) a participé à de nombreuses séances et informé régulièrement le Comité de direction.

La délégation Finances (MM. Rossi, Jauner et Berthoud) a quant à elle rencontré à plusieurs reprises des entités pouvant assumer le financement de l'opération (CEDC, Raiffeisen du Mont-Tendre, CIP, Postfinance et BCV). Elle a également été informée de ce que Tridel n'offrait pas de financement pour ce type d'opérations.



M. Gruaz
Municipal

Forêt et refuge, gaz - SI - Télé réseau, Eau portable, EU-EC, PGEE-PDEE, AIEV, Parcs et promenade, cimetière et Mobilité

DOMAINE FORESTIER

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Forêts des Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix, Vufflens-la-Ville

Organisation du service forestier intercommunal

Les Communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge. Dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Robert, en collaboration avec le comité (Président : M. Glardon, Conseiller municipal; Vice-Président : M. Maeder, Syndic et M. Hämmerli, Conseiller municipal). L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage M. Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière M. Mühlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des Communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les Municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre, de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfaits à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts. Néanmoins, notre comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation. Aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistants à la hausse de la température.

Eclaircies normales (2064 m3 et éclaircies forcées de chablis (310 m3)

Ce chapitre traite des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune ainsi que les "chablis" (terme désignant les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites). A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

PROPRIETAIRES	NORMAL	CHABLIS	TOTAL
	M3	M3	M3
BUSSIGNY	485	89	574
CHAVANNES-PRES-RENENS	4	13	17
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	581	27	608
JOXTENS-MEZERY	50	17	67
PENTHAZ	75	26	101
PRILLY	0	0	0
ROMANEL-SUR-LAUSANNE	62	44	106
SULLENS	412	57	469
SAINT-SULPICE	0	0	0
VILLARS-STE-CROIX	253	27	280
VUFFLENS-LA-VILLE	142	10	152
TOTAL VOLUME EN M3	2064	310	2374

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (Loi forestière, article 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de Communes voisines.

Refuge

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère domaine forestier, a été loué ou mis à disposition à 60 reprises.

TERRAINS COMMUNAUX

Après les échanges de terrains liés aux AF (améliorations foncières) de la RC 177, la location des surfaces communales à nos agriculteurs se présente comme suit :

Duperrut Pascal et Olivier

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Bovon	39	800 m2 non labourable
Bovon	136	14'731 m2
Bovon	212	2'433 m2 non labourable
Longe Cuaz	490	14'469 m2 non labourable
Chomau	341	8'965 m2 non labourable
Chomau	342	11'000 m2 non labourable
Chomau	342	5'000 m2
Les Vernes	352	2'513 m2 non labourable
En Sency	434	14'718 m2
Creux de la Venoge	1210	33'703 m2

Goy David

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Falien	435	26'777 m2
Longe Cue	488	5'613 m2 non labourable
Terreau de Lavaux	1187	11'119 m2
Terreau de Lavaux	1170	2'162 m2
Moulin de la Palaz	1209	8'521 m2

Annen

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Reverule	1228	1'121 m2 dont 804 m2 de haie

DOMAINE DE L'EAU

L'établissement de notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau), tout comme celui de l'entente EIEVMV, qui avaient été acceptés provisoirement en 2009, a encore requis quelques engagements en 2019. Un surcroît de travail de notre mandataire ne lui a pas permis de réaliser les modifications demandées par l'OFCO et l'ECA. Les PDDE adaptés devraient être mis à disposition du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton) et de l'ECA dans le courant du printemps 2020.

La pose de micros sur 35 vannes de notre réseau nous a permis de détecter une première fuite au pied de la BH du chemin de l'Escabole ainsi qu'une deuxième sur une conduite privée. Depuis fin août, malgré la surveillance du réseau mise en place et nos propres recherches, notre consommation d'eau est trop élevée. Ceci est concrètement confirmé par le décompte de novembre 2018 à octobre 2019, soit sur 11 mois. Compte tenu des 5 fuites conséquentes qui se sont produites sur notre réseau, et de la surconsommation citée ci-dessus, nous déplorons une perte d'eau de 28 %. 87'000 m³ d'eau ont été achetés à l'EIEVMV et à Eauservice contre 62'000 m³ facturés à nos abonnés.

EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux Vuflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix)

En ce qui concerne l'EIEVMV, les ventes de l'année 2019, année particulièrement chaude et sèche, ont atteint un volume de 214'453 m³ soit une diminution d'environ 3 % par rapport à celles de l'année 2018. Les ventes d'eau à la commune de Mex sont en diminution suite à l'assainissement de leur réseau.

EPURATION

Nous avons procédé au curage d'un secteur du village, soit les canalisations du secteur Cuvillard, Palaz, chemins de la Fontaine, Cigale, Neuf, Rie, Mésange + Pré Montagnon. Afin d'améliorer la fiabilité de notre SIT nous avons étudié divers plans de construction des canalisations et demandé les corrections requises. Nous avons fait passer une caméra dans des conduites EC/EU du secteur Arzillier/Calamottet dans le but de répertorier des canalisations communales inexistantes jusqu'alors dans notre SIT.



Compte tenu du danger que représentait le soulèvement, lors de chaque orage important, du couvercle d'une chambre d'eaux claires du chemin des Mainnesses, nous avons remplacé, par forage dirigé, la conduite d'eaux claires entre le chemin des Mainnesses et le chemin des Grands-Champs. D'un diamètre supérieur, cette conduite en polyéthylène assure une évacuation des eaux pluviales nettement accrue.



Forage dirigé au chemin des Mainnesses

AIEV (Association intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville)

Michel Gruaz fait partie du comité directeur de cette association. Toutes les mises à l'enquête dans la Zone industrielle sont signalées à l'association. Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants) la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de 10-12'000 EH. A moyen terme l'EIEVMV étudiera l'opportunité de traiter les micropolluants dans notre STEP.

CIMETIERE ET ESPACES PUBLICS

Quelques travaux de taille ont été réalisés. L'arbre du jardin du souvenir est apprécié des habitants. Une feuille gravée est régulièrement commandée par les familles des défunts.

MOBILITE

Le projet d'horaire 2020, nous permet de disposer de la même desserte ferroviaire et routière (CarPostal) qu'en 2019.

Grâce à la ligne 56, la Zone industrielle continue d'être desservie, devant la centrale de distribution COOP, à raison de 3 courses en début de matinée et 4 en soirée. Le taux d'occupation de cette ligne demeure toutefois très faible.

La ligne 56 arrive et part maintenant de Mex village car la commune de Mex ne bénéficie plus de la ligne 91 Bussigny-Villars-Ste-Croix / Les Esserts / Mex village.

Parcage à la halte de Vufflens-la-Ville

Pour des raisons de sécurité, et pour pouvoir accéder en tout temps à leur local technique, les CFF ont décidé de mettre à ban leur parcelle 1211, sur laquelle stationnent les voitures. La Municipalité sera donc contrainte de dénoncer les contrevenants. Cette décision devrait permettre d'accélérer l'étude du projet de Parc + Rail sur la parcelle communale 1212. Des discussions ont eu lieu avec les instances cantonales, les CFF, l'ARGdV et l'ARCAM. Les mises à ban sont consultables sur le site communal (sous administration).



JUSTICES DE PAIX
DES DISTRICTS DU JURA - NORD VAUDOIS
ET DU GROS-DE-VAUD

CASE postale 893
Rue des Moulins 10
1401 Yverdon-les-Bains

JS20.002843/SLU/nbm

JUGE DE PAIX DES DISTRICTS DU JURA - NORD VAUDOIS ET DU GROS-DE-VAUD

Interdiction de stationner

Immeuble à Vufflens-la-Ville, Creux de la Venoge – Parcelle RF Vufflens-la-Ville
no 1211

Du : 20 février 2020

Vu la requête déposée par les Chemins de fer fédéraux suisses CFF à
Lausanne,

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme
au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé à Vufflens la Ville, Creux de
la Venoge (parcelle RF n° 1211 plan feuille 25),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de stationner dans
le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,
que les conditions légales sont remplies.

le juge de paix,

appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :

- I.** **interdit** à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur
cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions;
- II.** **autorise** la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et
places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type
d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus;
- III.** **dit** que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de
Vufflens-la-Ville par l'autorité municipale et sur les lieux-mêmes par la partie
requérante;
- IV.** **arrête** à fr. 200.- (deux cents francs) les frais de la présente
décision.

Le juge de paix :


Sébastien LAURENT

SDIS REGION VENOGUE

CODIR (Comité de direction)

Depuis le début de la nouvelle législature, le Comité de direction n'a pas changé. Les travaux ont porté notamment sur :

- le plan financier, particulièrement au sujet de la maîtrise des coûts
- la mise sur pied et la participation à une dizaine de séances, dont deux avec l'Etat-major, pour déterminer les besoins en locaux, matériel et véhicules
- étude de plusieurs pistes pour la construction d'une nouvelle caserne à la Sarraz

Le rapport annuel du SDIS Région Venoge s'est déroulé à Eclépens le vendredi 10 janvier 2020.

Très forte hausse des interventions en 2019

Le SDIS Région Venoge a vu son nombre de sorties prendre l'ascenseur en 2019, pour atteindre 356 interventions, soit une hausse de 98 alarmes (+37%) par rapport à 2018.

Dans le détail, les inondations ont le plus occupé le SDIS Région Venoge avec 196 interventions. Les intempéries du début de l'été sont en cause. Entre le 15 et le 20 juin, le SDIS Région Venoge est intervenu à 160 reprises pour des dégâts d'eau. Au plus fort de la tempête, plus de cent sapeurs-pompiers de l'ensemble du SDIS ont été mobilisés pour répondre à toutes les sollicitations de la population.

Moins de feux, mais davantage de pollutions

Les interventions pour feux se montent à 34 pour l'ensemble de l'année (moins 9 cas par rapport à 2018). Parmi les cas marquants, tant sur le plan humain que celui de l'opérationnel, il faut relever le feu de chalet d'alpage au Pré-de-Joux le 29 juin. Rendue compliquée par sa situation géographique, cette intervention s'est soldée par le sauvetage du berger résidant dans la bâtisse.

En 2019, le SDIS a aussi été confronté à un nouveau type de feux : ceux de voitures utilisées dans des braquages. Fin août à Penthaz et début décembre à Daillens, nos pompiers ont été sollicités pour procéder à l'extinction de 6 véhicules (dont un fourgon blindé) incendiés suite à des attaques. Ce genre de cas, impressionnant par son ampleur, oblige aussi le personnel du SDIS à intervenir différemment et avec plus de précautions que lors d'un cas « normal » de feu de véhicule. Notamment afin de ne pas détruire d'éventuelles preuves. La collaboration avec les forces de Police est aussi renforcée.



L'an dernier, les interventions pour pollution ont augmenté avec 46 sorties principalement dues pour des hydrocarbures sur la chaussée.

Les sauvetages affichent quant à eux une légère augmentation (3 cas) pour atteindre 24 sorties au total. Les pompiers sont sortis à 17 reprises pour du sauvetage de personnes (assistances sanitaires, First responder, relevage CMS,...) et 7 fois pour des animaux. A relever notamment l'importante intervention du 6 novembre, pour secourir plusieurs vaches tombées dans la Venoge à Vufflens-la-Ville.

Concernant les « services préventifs », les pompiers du SDIS Région Venoge ont été passablement engagés durant l'année 2019. Sur demande des 27 Communes défendues par notre service, de nombreuses « gardes » ont été effectuées durant la fête nationale, le 31 juillet et le 1^{er} août. Comme chaque année, ils ont également assuré une présence préventive durant toute la durée du Venoge Festival à Penthalaz.

Interventions sur le territoire communal

8 interventions sur notre territoire dont 1 odeur suspecte, 1 inondation, 2 pollutions routes, 1 alarme automatique, service préventif pour la fête nationale, 1 feu de voiture, 1 sauvetage d'animaux, gros bétail.

Le SDIS Région Venoge en chiffres divers :

- 31 500 heures de permanence (piquets)
- 10 000 heures de formation et d'exercices
- 5 300 heures d'interventions
- 1 900 heures de cours cantonaux ECA

Ce qui représente un total de près de 48 700 heures de service.

ROUTES

Nous avons profité des travaux de finition de la RC 177 pour rénover et modifier le trottoir qui mène à la gare. Les bordures en béton qui étaient cassées ont été remplacées. L'accès routier en direction de Gollion a été élargi d'un mètre. Sur la RC 175, le bitume a été rénové depuis le panneau d'entrée du village jusqu'au carrefour de Marteley et la route de Bovon. Nous avons bénéficié d'un prix extrêmement concurrentiel, puisque l'offre reprend les prix appliqués lors de la construction de la RC 177.

La RC 175 a été déclassée pour devenir route communale après les travaux.

Le chemin de la Fontaine a été élargi de 30 cm, la banquette renforcée et une grille a été posée pour récupérer l'eau, une partie du bitume a été rénovée.

Les places de parc devant l'église ont été mises aux normes pour sécuriser les piétons.



MANIFESTATIONS

Le 7 juin, une délégation municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme de Marignac, lesquels ont fêté leurs noces d'or.

Plus de 200 personnes ont participé à la Fête Nationale dans une ambiance fort sympathique. L'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. La société de jeunesse s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas, l'Harmonie du Pontet des prestations musicales.

La sortie de nos aînés a eu lieu le 21 août, 89 personnes ont participé. Le programme comportait la visite du centre de tri du courrier à Eclépens et un repas à l'Auberge Communale Le Marteley. Nos aînés ont été les premiers clients du restaurant, l'ouverture officielle étant prévue le lendemain.

Le 24 août, le marché artisanal avec 80 stands a animé notre village. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition en 2020 d'autant plus que ce sera la 20ème édition. La Commune soutient cette organisation du marché à raison de Fr. 1'550.- .

Le 21 septembre, l'inauguration officielle de l'Auberge communale Le Marteley a eu lieu. 300 personnes ont participé, dont les retours positifs nous ont confortés dans la réalisation de ce projet. Programme de la journée : café, croissants, discours, animation musicale par l'Harmonie du Pontet et M. Cellier avec ses drôles d'instruments ainsi que la démonstration de tennis avec la présence des parents et du frère de Stan Wawrinka. A cette occasion, ils ont remis une raquette dédiée au Tennis Club.



Nouveaux habitants et jeunes de 18 ans : ces soirées ont été annulées à cause du manque de participants inscrits.

Le 19 décembre, nous avons reçu le personnel non permanent et avons pu le remercier autour d'un apéro dînatoire pour le travail qu'il effectue toute l'année.

INFORMATIQUE

Deux ordinateurs obsolètes ont été remplacés, ils n'étaient pas compatibles avec Windows 10 et le nouveau MS office.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année, il y a eu 16 dossiers soumis à l'enquête publique et 10 autorisations communales attribuées.

Développement de la Zone industrielle de la Plaine

Camion Transports SA (parcelle 924) / Construction d'un centre logistique de transbordement rail-route + bureaux. La halle étant terminée, le permis d'utiliser a été délivré.

COOP (parcelle 920) / Construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Le chantier conséquent a débuté pour une durée d'environ 20 à 24 mois.

Frutiger (parcelle 922) / Démolition de hangars. Les travaux touchent à leur fin. De ce fait, les travaux de construction d'un bâtiment administratif, ainsi que des emplacements de stationnement, pourront prochainement débiter.

H2M (parcelle 926) / Construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie de desserte. Le chantier conséquent a débuté pour une durée d'environ 20 à 24 mois.

Simond Combustibles SA (parcelle 932) / Construction d'une halle industrielle et de bureaux en constructions modulaires. La halle étant terminée, le permis d'utiliser a été délivré.

Yvimmo SA (Matthey Transports SA – parcelle 921) / Démolition du bâtiment B6. Dans la halle, création d'une surface d'entretien pour engins de transport. Transformation intérieure et bâtiment administratif. Création d'une station service et d'une station de lavage. Actuellement en construction, nous attendons l'annonce de fin des travaux pour une visite finale.

La Commission de suivi des nuisances sonores a siégé 1 fois.

DECHETS

Coup de balai

Le coup de balai a été organisé cette année le 6 avril 2019, date proposée par Valorsa. Une équipe de 40 bénévoles étaient présents.



Valorsa

Notre Commune est actionnaire de Valorsa depuis 1996 à hauteur de quelques pourcents, car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec plus de 100 autres Communes du Canton. La Loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque notre périmètre de gestion VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, les biodéchets, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

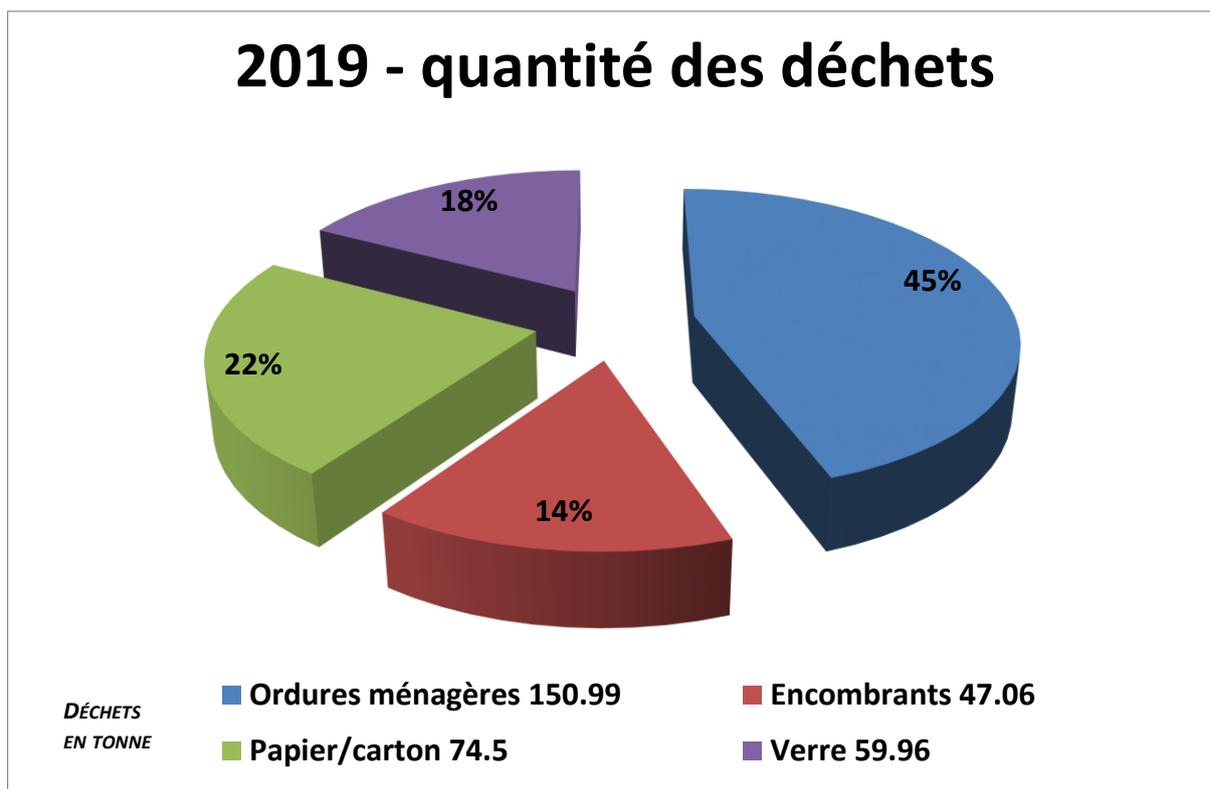
En 2019, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant qu'il y en a environ 1,5kg par personne et par an. Nos enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées par COSEDEC-VALORSA gratuitement dans les établissements scolaires.

Pour aider notre population à comprendre la problématique des déchets, VALORSA a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Coss. Notre Commune a aussi participé à la Campagne Cantonale de communication des périmètres, donc de VALORSA, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

Finalement, en 2019, malgré ou grâce à toutes ces évolutions, VALORSA a pu dignement fêter ses 50 ans en invitant ses actionnaires sur le site du Touring Club à Cossonay.

		2019 en tonnes facturées par Valorsa	2019 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'571	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'207	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'862	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'724	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'326	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'367	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	348	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	248	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
	Déchets carnés	962	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et Tout public	Journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales

Statistique communale sur les déchets :



ORPC DU GROS-DE-VAUD

Le nombre total de jours de service est stable par rapport à l'an dernier, mais nous avons sensiblement augmenté notre nombre d'interventions qui se porte à 5.

2019 était une année phare dans le domaine de la logistique puisque nous recevions pas mal de nouveau matériel. Le matériel et la structure antichute, les nouveaux sacs et casques, les nouvelles radios, la mise en place de la réserve de l'équipement 15, la finalisation de notre poste de commandement mobile et quelques petits achats propres à notre ORPC ou livrés par le canton.

Effectifs et organigrammes

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un état-major de bataillon et de quatre compagnies. Ces compagnies sont toutes structurées de la même manière avec une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine), une section aide à la conduite (transmissions, collaborateurs état-major), une section appui (les pionniers) comprenant quatre groupes, une section assistance comprenant 3 groupes assistance et un groupe sanitaire/PBC (Protection des Biens Culturels).

Ces formations sont constituées de 558 astreints (dont 5 volontaires et 1 femme). Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels et une secrétaire à 70%.

En 2019, 18 nouveaux astreints (3 pionniers, 12 préposés à l'assistance, 2 aides à la conduite, 1 logisticien) ont rejoint l'ORPC du Gros-de-Vaud suite à leur école de formation de base à Gollion. Au 31 décembre 2019 nous libérons 15 astreints et avons le plaisir d'accueillir 4 nouveaux volontaires qui auraient dû être libérés.

Instruction dans les compagnies (cp)

Les thèmes suivants étaient instruits en 2019:

- Introduction de la Polycom TPH 900 (nouvelle radio) et des nouveaux plans de liaison;
- Introduction à la sécurité antichute
- Rappel de l'articulation des trains d'intervention et leur matériel
- Introduction du nouveau poste de commandement mobile (PC mobile)
- Alimentation de secours des antennes Polycom
- Concepts délestage et circulation
- Exercice de conduite depuis le PC mobile pour l'entier de la compagnie
- Accueil et exploitation de postes assistance
- Soutien psychosocial d'urgence

Nous avons profité de refaire un passage sur l'instruction de recherche systématique dans le terrain, également appelé battue, ainsi que sur les concepts de délestage autoroutier. En effet en cas de gros problème sur l'autoroute nous pourrions être appelés pour faire de la circulation sur les itinéraires de déviation mis en place.

La théorie sur le soutien psychosocial d'urgence dispensée par deux psychologues de l'ICP (Intervention de Crise et Prévention) a constitué une grande première pour l'assistance. Suite à cette introduction, les hommes de cette section ont pu partager et tirer les parallèles pour une intervention dans le cadre de la Protection civile.

La prise en charge de personnes à mobilité réduite était aussi au programme d'instruction de toutes les sections assistance, avec quelques conseils bien avisés de nos partenaires (EMS) surtout pour le chargement et l'arrimage des chaises roulantes dans des véhicules.

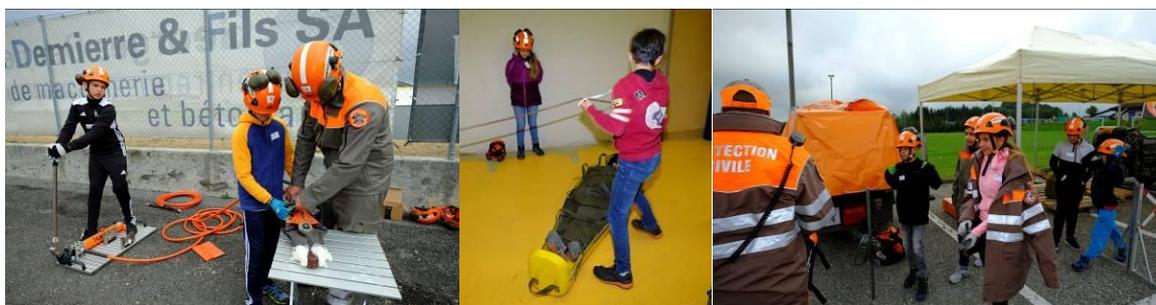
Divers

Le reste de l'année est rythmé par diverses activités et cours de répétition. Pour les nommer nous retrouvons les dons du sang, les différents cours logistiques (infrastructures, matériel, véhicules), la protection des biens culturels, l'essai des alarmes, les contrôles des abris, le passeport-vacances et quelques petits services pour la cellule communication.

La section de protection des biens culturels (PBC) se retrouvait en novembre pour son cours de répétition annuel. Une nouveauté cette année puisque nous avons débuté le recensement des archives communales de concert avec la responsable des biens culturels du canton, Mme Hoffmann. Cette nouvelle tâche sera un travail de longue haleine à mener main dans la main

avec le canton et les Communes. Un exercice d'évacuation de biens d'une église venait clôturer ce cours.

Le passeport-vacances était à nouveau un moment important dans notre planification annuelle. Tout comme l'an dernier nous proposons deux jours d'activités pour ces jeunes de 9 à 15 ans. Ces deux matinées étaient remplies avec la présentation de notre organisation des postes pratiques avec l'utilisation du marteau piqueur, du coussin de levage, de la motopompe ou autre travail de galerie.



Le passeport vacances

Un petit détachement se retrouve trois fois par an pour aider à l'organisation et au bon déroulement des dons du sang. Pour la première fois depuis longtemps nous avons changé d'emplacement puisque nous sommes maintenant à la grande salle de Bioley-Orjulaz (les travaux sur la place du Château à Echallens nous obligeant à ce déménagement).



CR logistique et don du sang

En 2018 nous étions sous les feux de la rampe avec la fête du Blé et du Pain pour laquelle nous avons dû faire appel à d'autres régions afin de garantir la réussite de la mission. En 2019 c'est l'inverse qui s'est produit avec la mise à disposition d'une nonantaine de membres de notre région au profit de la Fête des Vignerons (FEVI). Notre détachement sous la conduite commune de plusieurs membres de mon état-major ont œuvré durant quatre jours aux côtés de l'ORPC Riviera - Pays d'en-Haut.

L'intervention de la Protection civile pour ce genre de manifestation est indispensable au bon déroulement des opérations et cela permet à nos cadres de mettre en œuvre toutes les techniques de commandement apprises dans différents cours.

Notre traditionnelle collaboration avec le Venoge Festival venait occuper quelque nonante astreints répartis sur cinq semaines durant l'entier du mois d'août et la première semaine de septembre.

Notre intervention au profit de ce beau festival est grandissante d'année en année et nous en tirons à chaque fois des enseignements supplémentaires.



Le baptême du terrain et le montage des infrastructures pour le Venoge Festival 2019.

Interventions en situation d'urgence (ISU)

Durant l'année 2019 nous avons été mobilisés cinq fois dont trois en appui des pompiers.

Le 10 avril, suite à un accident sur l'autoroute A9 entre un camion et une camionnette de livraison, l'entier du tronçon autoroutier a été fermé. Nous avons été mobilisés pour mettre en place un délestage autoroutier entre la Blécherette et Cossonay. Une heure après le déclenchement de l'alarme, nous avons été démobilisés puisque la gendarmerie avait trouvé une autre alternative.

Le 24 juin, lors d'un rapport d'état-major, nous avons été alarmés pour le plan canicule. Lors de cet engagement qui a duré huit jours nous avons mobilisé vingt personnes (dont trois professionnels) pour totaliser trente-quatre jours de service. Pas moins de 391 téléphones ont été passés et 183 visites initiées. Les huit Communes demandeuses d'aide ont ainsi pu continuer leurs activités tout en sachant que les contacts et les contrôles étaient entrepris. Il est à noter que le jour du déclenchement de l'opération, les jours de service n'ont pas été comptabilisés sur l'intervention puisque nous étions déjà en service avec l'état-major.

2019 en chiffres

Effectif actif au 31.12.2019	558 astreints (dont 17 recrues)
Promus au 31.12.2019	25 astreints
Libérations et transferts	43
Interventions en faveur de la collectivité	689 jours de service
Total des jours de service (CR, IFC)	2902
Nombre de services (CR, IFC, engagement)	50
Nombre de personne soldée (CR, IFC, engagement)	1105
Travaux au profit des Communes	8 chantiers
Kilomètres parcourus tous services confondus	35'770km
Visites pour les contrôles d'abris (CPA) planifiées	450
Séances du CODIR	5
Membres du CODIR	8

BATIMENTS COMMUNAUX

La Seringue

En ce qui concerne la location du 1^{er} étage, nous avons reçu le congé de notre bailleuse pour la fin de l'année car elle déménageait dans le Canton de Fribourg.

Salle de paroisse

Elle a été louée à 10 reprises.

L'ancien collège

Les travaux de rénovation de l'appartement de fonction se sont terminés en mai, à la satisfaction de notre locataire qui a pu aménager le 1^{er} juin. Toutefois, étant donné qu'il a donné son congé, le bail a été résilié à la fin de l'année.

Le nouveau collège

Durant les vacances scolaires d'été, les 4 classes du nouveau collège ainsi que les corridors ont retrouvé un nouvel aspect et des couleurs rafraîchies. Les murs ont été repeints, les sols poncés et une couche de protection a été appliquée à la grande satisfaction de notre corps d'enseignant.

Grande salle

Elle a été louée à 26 reprises.

Salle de sport

Une entreprise pour le contrôle du système de désenfumage a été mandatée afin d'être dans les normes de sécurité. L'entreprise Rudolf Geiser SA a donc procédé à la mise à jour du système et effectué les réparations nécessaires.

D'autre part, le défibrillateur a été posé à l'extérieur de ce bâtiment. Depuis sa mise en fonction, il n'a par chance par encore dû être utilisé.

Déprédations à différents endroits

Plusieurs tags ont été constatés sur des bâtiments communaux et le mur de l'église. Des plaintes pénales ont chaque fois été déposées auprès de la gendarmerie. A ce jour, 4 jeunes vont être entendus par le Tribunal des mineurs.

Des dégâts ont également été causés sur la piste de tartan. Une plainte pénale a été déposée auprès de la gendarmerie. Pour l'instant, aucun suspect n'a été trouvé.



CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis N° 1/2020 du 23 mars 2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2019
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

O. Duperrut

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 23 mars 2020

Annexes : - liste des associations intercommunales
- liste des rapports complets des associations intercommunales à consulter au greffe
- liste des préavis, postulats & motions traités en 2019
- pyramide des âges 2019, éditée le 3 janvier 2020
- liste des abréviations